

3.4. Protéger et former nos collaborateurs

3.4.1 Mécanismes de protection sociale

La SODECI est convaincue que pour mobiliser efficacement ses travailleurs, il est nécessaire qu'elle soit proche d'eux. Il s'agit à cet effet de les aider à faire face aux événements heureux et malheureux de la vie et de les faire participer à l'aventure commune du développement durable de l'entreprise.

La politique sociale mise en œuvre tisse un lien de solidarité entre ses collaborateurs. Elle s'articule en plusieurs mécanismes de solidarité, de santé et de retraite. Ces engagements figurent au plus haut niveau du management de l'entreprise depuis plusieurs décennies. Ils se matérialisent par des fonds à caractère social au sein de l'entreprise qui sont une réponse aux spécificités de la culture africaine.

Aujourd'hui, ces instruments sont renforcés et se développent pour le bien-être des collaborateurs. Ils restent un modèle solidaire en Afrique.

3.4.1.1 Fonds social



Une hausse de
50 millions
de ressources du fonds
social collectées par
rapport à 2019

Ce fonds est une aide financière instituée pour soutenir les collaborateurs de la SODECI lors d'événements heureux ou malheureux. C'est un mécanisme basé sur la culture d'entraide et de la solidarité africaine.

Les ressources cumulées du fonds, à fin décembre 2020 s'élèvent à 1 149 millions de FCFA. Elles sont en hausse d'environ 50 millions de FCFA par rapport à 2019. Cette augmentation s'explique par la hausse du montant des cotisations.

Les charges cumulées s'élèvent à 998 millions de FCFA, totalement couvertes par les ressources.

Les dépenses les plus élevées en 2020 sont celles liées aux prestations pour décès des parents des collaborateurs (34 % des charges en 2019 à 40 % en 2020).

3.4.1.2 Régime d'assurance maladie

Le Régime d'Assurance Maladie est le système social de prise en charge médicale des agents de la SODECI et de leur famille face aux risques financiers de soins de santé. Il a pour objectif de contribuer au bien-être moral, physique et financier de ceux-ci.

Le régime maladie offre à tous les adhérents une couverture médicale à un taux allant de 80 à 100% selon le type de prestations.

Pour l'accès aux soins, le régime dispose d'un réseau de soins composé des centres médicaux internes et des prestataires de santé publics et privés.